

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le 15/04/2026

ID : 001-200070118-20260414-DEL_26_04_14_24-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 30

Représentés : 3

Absents : 6

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Président

Étaient présents : Mme Virginie ASPLET, Mme Nathalie BEAUDET, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Jean-Pierre CHAMPION, M. Olivier CHATELAIN, M. Romain COTTEY, Mme Caroline CREMILLIEU, Mme Marie-France CURTIL, Mme Christine DESCOURS, Mme Corinne DUDU, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Paul FERRÉ, M. Jean-Charles GALLO, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Michelle JAMBON, M. Richard LABALME, M. Gilles LATTARD, M. Jean-Michel LUX, M. Dominique MARTIN, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, M. Didier RUTSCHI, M. Denis SAUJOT, M. René SUAREZ, Mme Delphine TRONCI, Mme Anne TURREL, M. Thomas VANNIER,

Étaient absents : M. Laurent AUBERTIN (a donné pouvoir à M. Richard LABALME), Mme Elise AUCLAIR (a donné pouvoir à M. René SUAREZ), Mme Pauline BEGUET, M. Christian BEGUET, M. Gaëtan FAUVAIN, M. Jérémy GONIN (a donné pouvoir à M. Alain REIGNIER),

Secrétaire de séance : Jean-Michel LUX

N°2026/04/14/24 – SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE ET LA MISSION LOCALE JEUNES (MLJ) BRESSE DOMBES COTIERE 2026-2028

Vu le bail de location des locaux situés 2 rue de Lyon à Montmerle-sur-Saône où est installée la France services Val de Saône Centre, signé le 1^{er} juillet 2021 entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et le Centre Hospitalier intercommunal de l'Ain Val de Saône pour une période de six années,

Vu la convention de partenariat conclue entre la Mission Locale Jeunes Bresse Dombes Côtière et la Communauté de Communes Val de Saône Centre en date du 5 décembre 2025, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, et notamment ses articles 2 et 4 aux termes desquels la communauté de communes met à disposition de la Mission Locale Jeunes un espace au sein des locaux France services situés 2 rue de Lyon à Montmerle-sur-Saône, dans le cadre d'une permanence hebdomadaire organisée le jeudi matin de 9h à 13h,

Vu le succès de la permanence assurée par la Mission Locale Jeunes au sein des locaux France Services et la nécessité qui en découle de renforcer la présence de la structure afin de répondre aux besoins du public,

Vu la demande de la Mission Locale Jeunes, par mail du 26 mars 2026, d'ajouter, à titre expérimental dans un premier temps, une permanence supplémentaire à la France Services le 2^{ème} mardi de chaque mois, de 14h00 à 18h00,

Il est proposé la signature d'un avenant à la convention de partenariat entre la MLJ et la communauté de communes afin de permettre la tenue d'une permanence supplémentaire par l'association dans les locaux de la France services, le 2^{ème} mardi après-midi de chaque mois, à titre expérimental pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2026.

En cas de bilan concluant de cette permanence supplémentaire, celle-ci sera reconduite tacitement d'un commun accord pour une durée ne pouvant excéder le terme de la convention initiale soit jusqu'au 31 décembre 2028, sans qu'il soit nécessaire de conclure un nouvel avenant entre les parties signataires.

Il est précisé que, pour la période du 1^{er} juillet 2027 au 31 décembre 2028, cette reconduction tacite ne sera possible que sous réserve du renouvellement du bail de la France Services qui arrivera à terme le 30 juin 2027.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la tenue d'une permanence supplémentaire à la France Services Val de Saône Centre par la Mission Locale Jeunes Bresse Dombes Côtière, le 2^{ème} mardi après-midi de chaque mois, à titre expérimental pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2026 et la reconduction tacite de cette permanence supplémentaire.

APPROUVE la signature d'un avenant à la convention de partenariat avec la Mission Locale Jeunes Bresse Dombes Côtière, joint en annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant et à effectuer toutes les diligences dans le cadre de cette démarche.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 14 avril 2026

Le Président,
Renaud DUMAY

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
Et de la notification le
Le Président,
Renaud DUMAY



AVENANT n°1

à la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et la Mission Locale Jeunes Bresse-Dombes-Côtière 2026-2028

Entre :

La Mission Locale Jeunes Bresse Dombes Côtière, domiciliée 5 ter avenue des sports 01000 Bourg-en-Bresse, représentée par Monsieur Andy NKUNDIKIJE en sa qualité de président délégué,

D'une part,

Et

La Communauté de Communes Val de Saône Centre représentée par son Président, Monsieur Renaud DUMAY, agissant en vertu de la délibération du 31 mars 2026,

D'autre part,

Vu le bail de location des locaux situés 2 rue de Lyon à Montmerle-sur-Saône où est installée la France services Val de Saône Centre, signé le 1er juillet 2021 entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et le Centre Hospitalier intercommunal de l'Ain Val de Saône pour une période de six années,

Vu la délibération n°2025/11/25/04 du 25 novembre 2025 relative à la signature d'une convention de partenariat de la Communauté de communes Val de Saône Centre avec la Mission Locales Jeunes Bresse Dombes Côtière,

Vu la convention de partenariat entre la Mission Locale Jeunes Bresse Dombes Côtière et la Communauté de Communes Val de Saône Centre signée le 5 décembre 2025, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, notamment ses articles 2 et 4, aux termes desquels la communauté de communes met à disposition de la Mission Locale Jeunes un espace au sein des locaux France services situés 2 rue de Lyon à Montmerle-sur-Saône, dans le cadre d'une permanence hebdomadaire organisée le jeudi matin de 9h à 13h, selon un planning trimestriel transmis par la Mission Locale Jeunes,

Vu le succès de la permanence assurée par la Mission Locale Jeunes au sein des locaux France Services et la nécessité qui en découle de renforcer la présence de la structure afin de répondre aux besoins du public,

Vu la demande de la Mission Locale Jeunes, par mail du 26 mars 2026, d'ajouter une permanence supplémentaire à la France Services le 2^{ème} mardi de chaque mois, de 14h00 à 18h00, à titre expérimental dans un premier temps puis de manière pérenne en cas de bilan concluant,

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent avenant a pour objet d'ajouter une permanence supplémentaire qui sera tenue par la Mission Locale Jeunes Bresse Dombes Côtière dans les locaux de la France services, mis à disposition à titre gratuit par la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Il est ajouté **après le 5^{ème} paragraphe de l'article 2 « Mise à disposition »** de la convention de partenariat initiale :

À titre expérimental, une permanence supplémentaire est instaurée le deuxième mardi de chaque mois, de 14h00 à 17h00, pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2026, dans les mêmes conditions que celles applicables à la permanence du jeudi matin.

En cas de bilan concluant de cette permanence supplémentaire, celle-ci sera reconduite tacitement d'un commun accord pour une durée ne pouvant excéder le terme de la convention initiale soit jusqu'au 31 décembre 2028, sans qu'il soit nécessaire de conclure un nouvel avenant entre les parties signataires.

Il est précisé que, pour la période du 1^{er} juillet 2027 au 31 décembre 2028, cette reconduction tacite ne sera possible que sous réserve du renouvellement du bail de la France Services qui arrivera à terme le 30 juin 2027.

La première phrase de l'article 4 « Permanences » de la convention de partenariat initiale est modifiée comme suit :

La Mission Locale Jeunes s'engage à tenir, dans les locaux mis à disposition, une permanence d'une demi-journée tous les jeudis matin de 9h à 13h et le 2^{ème} mardi de chaque mois de 14h à 17h selon les modalités de l'article 2 dudit avenant.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS GENERALES

Les autres dispositions et articles de la convention de partenariat initiale demeurent inchangés.

ARTICLE 3 : EFFET

Les modifications engendrées par cet avenant prendront effet à compter du 1^{er} mai 2026.

Fait en deux exemplaires,

A Montceaux, le..... (date à indiquer par la dernière partie signataire)

Pour la communauté de communes
Val de Saône Centre,

Le Président,
Renaud DUMAY

Pour la Mission Locale Jeunes
Bresse-Dombes-Côtière,

Le Président délégué,
Andy NKUNDIKIJE